

Le DEFI DU LAC : 2022

Règlement de la manifestation

Art 1 : Organisation

Cette manifestation est organisée par les « Foulées Vertes en Libournais » (association loi 1901 enregistrée le 18/01/2013 sous le N° SIREN 791245822) en **partenariat avec la Ville de Libourne**.

Art 2 : Programme

La première édition de cette manifestation aura lieu le samedi 18 juin 2022 au Lac des Dagueys.

Art 3 : Epreuve

Le parcours de l'épreuve est constitué par le chemin faisant le tour du lac des Dagueys, au plus proche, soit 5 333 mètres.

Le départ de l'épreuve sera donné à 8h00.

Ce 1^{er} tour du lac devra être effectué en 40 minutes maximum, soit une moyenne horaire de 8 km/h.

Le départ du tour suivant sera donné à 8h40.

Un concurrent ne pouvant pas être au départ de ce 2^{ème} tour, sera considéré hors course.

Ce 2^{ème} tour devra être bouclé dans les 40 minutes maximum.

Et ainsi de suite...

Tout concurrent sera considéré hors course dès qu'il ne pourra pas prendre part au départ du tour suivant.

Le dernier tour partira à 23h20, l'épreuve se terminant à 24h00.

Un ravitaillement sera à disposition des participants à chaque tour.

Pour une démarche éco responsable, l'organisation demande aux concurrents de se munir de leur propre verre ou tasse.

Art 4 : Participation

La manifestation est ouverte à tous les concurrents majeurs au 18 juin 2022.

Elle peut être pratiquée par les personnes en fauteuil roulant.

Pour les licenciés FFA, une copie de la licence en cours de validité au moment de la course est à fournir.

Pour les licenciés autres que FFA, il est nécessaire qu'apparaisse la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Pour les non licenciés, il est obligatoire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an en date de la course.

Art 5 : Inscription

Par notre site internet <https://www.fouleesvertesenlibournais.fr> avant le 16 juin 2022 minuit.

Prix de l'épreuve : 25€

Elle est offerte à tous les adhérents des foulées vertes qui désirent y participer.

Pour les personnes préinscrites (dossier complet obligatoire), retrait des dossards :

- Au magasin Espace Rando Running le **vendredi 17 juin 2022 de 10H à 18H**
- Au lac le samedi 18 juin à partir de 7h00.

Pas d'inscription sur place.

Attention : Nombre de participants limité à 250.

Art 6 : Récompenses

Un diplôme sera remis à chacun, indiquant la distance qu'il aura parcourue.

Cette distance correspond au nombre de tours effectués multiplié par 5333 m. Il est entendu que le dernier tour ne sera pris en compte que s'il est parcouru en moins d'une heure.

Art 7 : Sécurité et Assistance médicale:

Un médecin sera présent à l'arrivée et en liaison avec l'organisation.

Il est habilité à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Vous pouvez joindre l'organisation de la course au **07 67 53 37 62**

Art 8 : Assurance

L'organisation est couverte par une assurance Responsabilité Civile Organisatrice contractée auprès d'AXA Assurances contrat n° 0000005707497804.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, du non-respect du code de la route ou des consignes données au départ de cette épreuve, de pertes ou vols d'objets et matériels.

Art 9 : Droit à l'image

Toute inscription autorise expressément les organisateurs de la course, ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette épreuve.

Art 10 : Validation

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Art 11 : Annulation

Toute demande de remboursement de l'inscription, en cas de maladie ou décès d'un proche, devra se faire par courriel à l'adresse suivante :

fouleesvertesenlibournais@gmail.com, accompagnée d'un justificatif avant le 19 juin 2022.

L'organisation se réserve le droit de refuser une demande d'annulation en fonction des circonstances.

Si cette course venait à être annulée sur décision préfectorale, pour des raisons sanitaires ou autres, les inscriptions seront reportables sur l'année suivante (aucun remboursement ne sera accordé).